

4. *Pain*. — Soixante et dix-neuf échantillons de pain, biscuits, fleur de farine, farine et poudre à pâte, ont été analysés. Tous étaient purs à l'exception de deux échantillons de poudre à pâte, qui contenaient 30 pour 100 de fleur de farine.

5. *Beurre*. — Cent soixante et trois échantillons de beurre ont été analysés, quarante-neuf ont été rapportés comme falsifiés, ce qui est une augmentation de dix pour cent sur l'année dernière. C'est à Montréal et à Québec que se sont présentées le plus de falsifications, et surtout dans cette dernière ville, où la proportion a atteint le chiffre de 80 pour 100.

6. *Amers, etc.* — Cinquante-quatre échantillons d'amers et de vins légers ont été soumis à l'analyse. Bien qu'ils aient été rapportés comme ne contenant rien de nuisible, quelques échantillons contenaient jusqu'à 60 pour 100 d'alcool.

7. *Conserves de fruits, etc.* — Sur quatre-vingt neuf échantillons de fruits et de légumes, sept seulement ont été clas-

comme falsifiés. Comme les années précédentes, un certain nombre d'échantillons présentaient des traces d'étain et de fer.

8. *Cacao*. — Sur trente-deux échantillons de cacao et de chocolat analysés, deux seulement ont été rapportés comme falsifiés.

9. *Coco desséché*. — Douze échantillons de coco desséché ont été analysés. Un avait été falsifié par l'admixture de 15 pour 100 de gypse.

10. *Café*. — Sur quatre-vingt-quinze échantillons de café analysés, quarante-deux étaient falsifiés et trois de pureté douteuse. C'est la première fois, depuis que la loi est en vigueur, que le café a accusé si peu de falsification.

11. *Condiments*. — Cent trente-quatre échantillons de condiments ont été analysés, et quatre-vingt-six ont été rapportés comme falsifiés.

12. *Proportion des falsifications des condiments*. — Le tableau suivant fait voir le pour cent des falsifications des condiments pour les huit derniers exercices.

Exercice.	Purs.	Falsifiés.	De pureté douteuse.	Totaux des échantillons analysés	Pour-cent des falsifications
1876.....	5	39		44	88.63
1877..	24	83		107	77.57
1878.....	26	108		134	80.59
1879.....	51	64	2	117	54.70
1880.....	66	74		140	52.85
1881.....	53	73		126	50.79
1882.....	55	76	1	132	57.57
1883.....	48	86		134	64.17

13. *Degré de falsification dans les épices*. — Quand on songe qu'il est annuellement déclaré pour la consommation au Canada plus de 900 tonnes d'épices et de condiments, dont les deux-tiers sont importés sans être moulus dans les mou-

lins canadiens, il est évident que le consommateur est victime de fraudes considérables. Sur les échantillons soumis à l'analyse, 64 pour 100 étaient falsifiés. Ceux-ci contenaient des farineux étrangers variant en quantités de 20 à 50 pour